

LIVRET DE FORMATION

« UTILISATION DES TROD VHC, des TROD VHB, des TROD VIH 1 et 2 et TROD Treponema pallidum Syphilis »

Conformément à l'arrêté du 13 mai 2024 fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2), des infections par les virus de l'hépatite C (VHC) et de l'hépatite B (VHB) et par la bactérie Treponema pallidum (syphilis), en milieu médico-social ou associatif et autres centres et établissements autorisés

Conformément à l'arrêté du 16 Juin 2021 fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et des infections par les virus de l'hépatite C (VHC) et de l'hépatite B (VHB) en milieu médico-social ou associatif et autres centres et établissements autorisés.

Prérequis :

- Lire, écrire, parler et comprendre le français
- Faire partie d'une structure qui souhaite être habilitée à pouvoir effectuer des TROD VHC, des TROD VHB, VIH 1 et 2 et TROD Treponema pallidum (syphilis).

Objectifs opérationnels:

- compléter les connaissances sur les risques et les modes de transmission des hépatites virales B et C, du VIH et des IST associés aux différentes pratiques des populations et individus rencontrés ;
- renforcer les capacités à mener des entretiens de prévention et de réduction des risques adaptés aux besoins des publics et au cadre particulier des entretiens pré- et post-tests, incluant les capacités à mener un entretien d'annonce en cas de résultat positif d'un test ;
- acquérir les connaissances et compétences nécessaires à une utilisation de TROD de l'infection par le VHC ou VHB ou à VIH 1 et 2 ou Treponema pallidum (syphilis), au titre desquelles les dispositions sont fixées par le présent arrêté ;
- développer les capacités d'écoute et d'analyse sans jugement à l'égard des personnes et de leurs comportements sexuels ou de consommation de substances psychoactives.

Ces objectifs sont à adapter au niveau de compétences et d'expérience déjà acquis sur les hépatites virales B et C et sur le VIH par les personnes à former.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser des TROD VHC, des TROD VHB, des TROD VIH 1 et 2 et des TROD Treponema pallidum (syphilis).

Durée : 4 journées soit un total de 28h

Modalité et délai d'accès :

- Formation en présentiel
- Dates de session de formation (nous consulter)

Nombre de participants : 12 personnes maximum (3 personnes maximum par structure peuvent participer à la même session de formation)

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Alternance entre enseignement théorique (présentations PowerPoint) et enseignement pratique (cas pratique)
- mise en situation et jeux de rôle
- la réalisation de 4 tests au minimum par virus (VIH, VHC, VHB et Treponema pallidum (syphilis)) hors condition d'intervention, sous le contrôle d'un formateur référent, lui-même préalablement formé à la réalisation de ces tests. Cette formation pratique comprend les gestes de tri des DASRI et la manipulation des collecteurs. Les tests ainsi réalisés doivent permettre de visualiser au moins un résultat positif.

Méthode d'évaluation :

Les stagiaires seront soumis en fin de formation à des tests d'évaluation et des travaux pratiques afin de vérifier l'intégration des connaissances et des gestes professionnels.

A l'issue de la session, un questionnaire sera rempli par les participants.

Sanction : Attestation de formation

Responsable pédagogique : Monsieur Frédéric CHAFFRAIX

Tarifs : 650,00 €

Accessibilité aux personnes handicapées : nous consulter

Nombre de stagiaires formés depuis 2017 : 124 stagiaires

Taux de réussite : 98 %

Contact : Madame KRAUCHE Wissal – 03.69.14.60.38

Dates et Heures :	9h à 17h30	J1
	9h à 17h	J2
	9h à 17h30	J3
	9h à 16h	J4 (date à convenir)

Lieu : SOS hépatites Alsace-Lorraine
21 rue de la 1^{ère} Armée – 67000 STRASBOURG

Tél (Administratif) : 03 69 14 60 38 –
Ecoute/Lieu d'accueil : 03 88 24 26 01
E-mail : alsace.lorraine@soshepatites.fr –
Site Internet : <http://alsace.lorraine.soshepatites.fr>



Avec l'expertise du



Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 05895 67
auprès du préfet de région GRAND EST
QUALIOP1 Certificat n°371918 : la certification qualité a été
délivrée au titre de la ou des catégorie d'actions suivantes :
actions de formation

Formation / Présentation du programme

J1

8h30-9h00 ACCUEIL
9h00-12h15 FORMATION
12h15-13h15 DEJEUNER
13h15-17h30 FORMATION

ENSEIGNEMENT THEORIQUE

I. – Principes juridiques et éthiques applicables en matière de dépistage. (1h)

Frédéric CHAFFRAIX, Responsable du Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales d'Alsace

Information de la personne concernée, règles relatives au recueil du consentement éclairé, secret médical et professionnel vis-à-vis des personnes dépistées, de leur entourage et de leurs partenaires éventuels, principes de conservation des données à caractère personnel (loi CNIL).

II. – Organisation du système de soins et de la prise en charge médico-sociale pour les patients infectés par les virus de l'hépatite B ou C, y compris pour les personnes détenues, et incluant l'orientation d'aval après le dépistage. (2h15)

Dr Maude ROYANT, Médecin du Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales d'Alsace

Frédéric CHAFFRAIX, Responsable du Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales d'Alsace

III. – Principes et bases de la relation aidant-aidé. (3h15)

Dr Maude ROYANT, Médecin du Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales d'Alsace

Frédéric CHAFFRAIX, Responsable du Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales d'Alsace

- Information-conseil.
- Intervention motivationnelle brève.
- Entretien pré et post-test, avec rendu d'un test positif.
- Discussion.

IV. – La conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang. (1h)

Dr Maude ROYANT, Médecin du Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales d'Alsace

Tél (Administratif) : 03 69 14 60 38 –
Ecoute/Lieu d'accueil : 03 88 24 26 01
E-mail : alsace.lorraine@soshepatites.fr –
Site Internet : <http://alsace.lorraine.soshepatites.fr>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 05895 67
auprès du préfet de région GRAND EST
QUALIOPIC Certificat n°371918 : la certification qualité a été
délivrée au titre de la ou des catégorie d'actions suivantes :
actions de formation

J2

8h30-9h00	ACCUEIL
9h00-12h15	FORMATION
12h15-13h15	DEJEUNER
13h15-17h	FORMATION

V. – Infection à VIH, hépatites virales chroniques, *Treponema pallidum* (syphilis) et autres infections sexuellement transmissibles (IST).

Emmanuel BOUTANT, PhD – Maître de Conférences en Virologie (2h45)

- Epidémiologie
- Définition et symptômes.
- Prévention.
- Informations sur les risques associés: risques sexuels et risques liés à la consommation de substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites).
- Principes du dépistage conventionnel en laboratoire de biologie médicale et en particulier pour l'hépatite virale B qui nécessite le recours à un dépistage des 3 marqueurs (antigène de surface HBs, anticorps anti-HBs, anticorps anti-HBc).

VI. – Volets Prévention combinée et prise en charge. (30 min)

Frédéric CHAFFRAIX, Responsable du Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales d'Alsace

VII. – Les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) des infections par le VHC, le VHB, VIH 1 et 2 et *Treponema pallidum* (syphilis). (2h15)

Cédric LUBAMBA TSHIBANDA, Chargé de projets en promotion de la santé et coordinateur d'équipe SOS Hépatites Alsace-Lorraine

Fanta KEITA, Chargée de projets en promotion de la santé SOS Hépatites Alsace-Lorraine

Martine BOUFERGUENE, Vice-Présidente et Secrétaire Régionale SOS hépatites Alsace-Lorraine

- Les différents types de tests.
- Leur stockage.
- Leurs principes d'utilisation et de réalisation, dans le respect du mode opératoire mentionné dans la notice du fabricant du test.
- L'interprétation des résultats.
- Les règles d'asepsie et d'hygiène, notamment lors des prélèvements de liquides biologiques.
- Les règles d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI), notamment le tri, la manipulation des collecteurs de DASRI et leur entreposage, ainsi que les formalités relatives à leur élimination (convention avec la société de collecte et bordereau de suivi).
- Le processus de signalement auprès de l'ANSM au titre de la réactovigilance de toute défaillance ou altération d'un réactif susceptible d'entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes (art. L. 5222-3 du code de la santé publique).

Tél (Administratif) : 03 69 14 60 38 –
Ecoute/Lieu d'accueil : 03 88 24 26 01
E-mail : alsace.lorraine@soshepatites.fr –
Site Internet : <http://alsace.lorraine.soshepatites.fr>



Avec l'expertise du



Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 05895 67
auprès du préfet de région GRAND EST
QUALIOPI Certificat n°371918 : la certification qualité a été
délivrée au titre de la ou des catégorie d'actions suivantes :
actions de formation

VIII. – Etude de cas (1h30)

Cédric LUBAMBA TSHIBANDA, Chargé de projets en promotion de la santé et coordinateur d'équipe SOS Hépatites Alsace-Lorraine

Fanta KEITA, Chargée de projets en promotion de la santé SOS Hépatites Alsace-Lorraine

Martine BOUFERGUENE, Vice-Présidente et Secrétaire Régionale SOS hépatites Alsace-Lorraine

J3

8h30-9h00	ACCUEIL
9h00-12h30	FORMATION
12h30-13h30	DEJEUNER
13h30-17h00	FORMATION
17h00-17h30	QUESTIONNAIRE DE VERIFICATION DE CONNAISSANCES EVALUATION DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Contenu de l'enseignement pratique :

La formation pratique comprend :

I. - un temps de réflexion en groupe sur l'analyse de ses propres attitudes vis-à-vis des comportements sexuels ou de consommation de substances psychoactives d'autrui. **(2h30)**

II. - une mise en situation de chaque participant sur l'information-conseil pré-test et post-test, mettant en pratique les bases de l'entretien motivationnel et comprenant au minimum un jeu de rôle comme usager et comme professionnel réalisant un test rapide, incluant l'annonce d'un résultat positif. **(2h30)**

III. - la réalisation de 3 tests au minimum par virus (VIH, VHC, VHB) hors condition d'intervention, sous le contrôle d'un formateur référent, lui-même préalablement formé à la réalisation de ces tests. Cette formation pratique comprend les gestes de tri des DASRI et la manipulation des collecteurs. Les tests ainsi réalisés doivent permettre de visualiser au moins un résultat positif. **(2h)**

J4 (date à convenir)

9h-16h RETOUR ET ECHANGES SUR EXPERIENCE

- Retour sur les trois jours de formation du J1, J2 et J3 **(30 min)**
- Réponses au quizz post-formation **(30 min)**
- Retour sur expérience TROD dans vos structures **(2h30)**
- Cas pratiques **(1h30)**
- Travail sur le geste technique **(1h)**